



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E175029

VALABLE JUSQU'AU 17/10/2024

ÉDITÉ LE 12/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2017

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 02/03/2023
60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIORT 833 195 670

Siret : 833 195 670 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5410294

Assurance Responsabilité Travaux :

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301938772

Assurance Responsabilité Civile :

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301938772

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : FIZAINÉ CHAUFFAGE

9B ROUTE DE SAINT MAIXENT
79200 POMPAIRE

Téléphone : 05 49 63 52 57

Portable : 07 72 38 79 70

Fax :

Site Internet :

E-mail : fizainechauffage@outlook.fr

Responsabilité légale :

FIZAINÉ TONY GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/07/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/07/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.